



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E16779

VALABLE JUSQU'AU

27/06/2027

ÉDITÉ LE 26/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1990

Raison sociale : BASTER

Forme juridique : SA
DEPUIS LE 18/07/1996
Capital : 60 000

2 RUE LAVOISIER
95220 HERBLAY-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 378970503

Téléphone : 01 39 60 27 01

Fax : 01 39 95 37 64

Siret : 378 970 503 00041

Portable : 0612325351

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés : 21 02981-

BASTER JEAN FREDERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL / BASTER
JEAN-CHRISTOPHE PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 120134184

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 120134184

Site Internet : <http://www.bastersa.fr>

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

E-mail : contact@bastersa.fr

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

Chiffre d'affaires H.T. : 5 765 492

Tranche de classification : CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	13	12/11/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	4	23/06/2026
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	5	23/06/2026
Nombre total de qualifications : 3			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.